

## **GT du CTPM « Elections » du 07 février 2011**

Cette deuxième réunion, présidée par Monsieur ROUQUETTE, en présence des fédérations syndicales ministérielles et des directions, avait pour objet de débattre des propositions de cartographies des comités techniques à mettre en place dans les directions des deux départements ministériels dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire découlant de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, à l'issue de la nouvelle rédaction du décret relatif au comités techniques.

♦ Le DRH a indiqué que, dès lors que le projet de texte avait évolué sur des questions importantes, s'agissant notamment des CT de réseau, un nouveau cycle de concertation directionnel se tiendrait bien évidemment à l'issue de ce GT ministériel ; le bouclage final étant en conséquence prévu pour le prochain GT programmé le 23 mars 2011.

Le DRH a ensuite présenté les dispositions du texte qui ont été modifiées par rapport à la version du travail du GT du 5 octobre 2010. Le CT de réseau n'étant plus considéré désormais comme un CT de proximité, sa création est facultative et il pourra être composé par agrégation des résultats aux élections des CT de proximité de niveau inférieur ou par dépouillement spécifique au niveau du CTM. S'il est créé, le comité technique des personnels affectés dans les services centraux des directions à réseau devient en toute logique un CT de proximité élu directement.

Constatant qu'une opinion majoritaire semblait s'orienter vers une préférence pour une date de scrutin unique, le DRH a indiqué que c'était, à ce stade, l'hypothèse de travail sur laquelle l'Administration travaillait, la possibilité d'un découplage étant toujours ouverte en cas de nécessité impérieuse.

Sur la question des moyens syndicaux pour 2011, le DRH a indiqué qu'un courrier signé par les deux ministres parviendrait dans les tout prochains jours aux fédérations syndicales. S'agissant de la question des moyens syndicaux pour 2012, à l'issue du cycle électoral de l'automne 2011, le DRH a indiqué que la concertation menée au niveau de la Fonction publique était en cours. Pour 2011, la pratique habituelle appliquée à Bercy serait maintenue.

\* \* \*

La discussion a ensuite porté sur les cartographies fiche par fiche :

### **1. CTM**

Il est proposé de créer un CTM unique pour les deux départements ministériels avec 15 sièges pour les représentants du personnel, élus directement au scrutin de liste. Seront électeurs, tous les agents exerçant leurs fonctions dans le périmètre des 2 départements ministériels. Cependant, lorsqu'un agent exerce ses fonctions dans un service sous autorité conjointe de plusieurs ministres, il est électeur au CT de proximité et au CTM du département ministériel en charge de sa gestion. Les agents affectés ou mis à disposition dans un service placé sous autorité d'un ministre autre que celui en charge de leur gestion, sont électeurs au seul CTM du département ministériel assurant leur gestion ainsi qu'au CT de proximité du service dans lequel ils exercent leurs fonctions. Il est précisé que seuls les agents des API et également ceux des GIP (détachés ou mis à disposition) seront électeurs au CTM mais pas les agents des AAI qui ne voteront que pour leur seul CT de proximité. La liste des API et le nombre d'électeurs concernés sera précisée.

Les agents des DREAL qui sont gérés par Bercy seront électeurs au CTM. En revanche, les agents détachés ou MAD en dehors de la Fonction publique d'Etat, ne voteront pas au CTM Bercy.

## 2. DGFIP

Il est prévu de créer un CT de réseau. Le mode de désignation des représentants du personnel sera débattu au niveau de la concertation directionnelle.

Seront également créés des CT de service déconcentrés et de SCN dont le nombre de sièges est à fixer selon la taille des directions concernées au cours de la concertation directionnelle.

## 3. DGDDI

Il est prévu de créer un CT de réseau. Le mode de désignation des représentants du personnel sera débattu au niveau de la concertation directionnelle.

Seront également créés des CT de proximité pour les services déconcentrés au niveau interrégional et pour les SCN. Le nombre de siège proposé varie selon la taille de la direction concernée.

La rédaction du décret impose de créer un CT pour l'EPA Masse alors même que la DGDDI et les organisations syndicales estiment que cela n'est pas utile, l'établissement disposant d'organes de gestion et de dialogue social spécifiques. Une solution reste à trouver.

Le DRH et la sous directrice RH de la DGDDI ont indiqué que le niveau interrégional était le niveau le plus pertinent pour le dialogue social, le pilotage des missions douanières, en termes d'emploi, de budget, de GRH et d'organisation, sur le territoire s'opérant à cet échelon. La sous directrice RH a souligné qu'il fallait tirer les conséquences du choix organisationnel qui avait commencé à se mettre en place en 2007. Sur le nombre de sièges, elle a indiqué qu'il était identique au nombre actuel. Le DRH souligne que le sujet relève d'abord de la concertation directionnelle, qui doit se poursuivre dans les jours qui viennent.

## 4. DGCCRF

Le DRH a souligné que l'Administration partageait le souhait des organisations syndicales de pouvoir doter cette direction d'un CT de réseau. Un désaccord sur l'analyse des dispositions du texte subsiste avec la DGAFP.

Dès lors, deux options sont ouvertes :

- création d'un CT de réseau et d'un CT de service central de réseau pour les personnels affectés dans les services centraux ;
- création d'un CT spécial pour l'ensemble des agents de la direction s'il s'avère impossible de créer un CT de réseau.

Le SG s'engage à poursuivre les discussions avec la Fonction publique.

## 5. INSEE

Le projet de l'Administration adapté à une direction à réseau disposant de services déconcentrés a recueilli une opposition unanime des organisations syndicales. Elles plaident pour un CT unique national pour l'ensemble des agents de l'INSEE, estimant que l'Institut ne dispose pas à proprement parler de services déconcentrés, que l'organisation des travaux de l'INSEE présente un caractère national, les directeurs régionaux n'ayant que peu de marge de manœuvre du point de vue décisionnel et budgétaire. Elles demandent par ailleurs, que les

enquêteurs soient inclus dans le corps électoral de l'INSEE, estimant que leur contractualisation est en cours.

Le DRH a clairement indiqué que l'INSEE disposait bien, en droit, de services déconcentrés, et devait à ce titre se doter comme toutes les directions à réseau de CT de services déconcentrés. S'agissant des enquêteurs, il a indiqué que ceux qui bénéficiaient de contrats avaient bien vocation à être reconnus électeurs. Il conviendra d'expertiser les risques juridiques éventuellement encourus en cas de prise en compte de l'ensemble des enquêteurs dans le corps électoral alors que les textes ne paraissent pas l'autoriser, leur nombre représentant presque 20% des effectifs de l'INSEE.

## 5. Administration centrale

Un CT unique pour l'Administration centrale est proposé avec dix sièges pour les représentants du personnel. Il sera compétent pour l'ensemble des services et directions de l'Administration général et pour les SCN (SCL, AIFE, ONP, TRACFIN, SAE, SCOSA et APIE).

Le DRH confirme que la DGEC fait l'objet d'une convention aux termes de laquelle la gestion n'est pas assurée par le MINEFI, mais par le MEDDTL : en application de l'art. 18-II-1<sup>er</sup> alinéa, les agents de ce service ne voteront donc ni au CTM, ni au CT d'administration centrale de Bercy.

Par ailleurs, seront créés, des CT pour les EPA (INPI, ANFR, ENM, Ecoles de l'Institut Telecom et IRA), les AAI (Autorité de la concurrence, CRE, ARCEP et ARJEL) et enfin, des CT spéciaux pour certains services ou SCN (Services techniques, réseau de la DGT, CT commun aux IRA, aux ENM, CT des Ecoles de l'Institut Telecom, CT spécial du SCL, de TRACFIN et CT commun aux IRA).

**Dans sa déclaration liminaire, la Fédération des Finances CFTC déplore la rapidité avec laquelle la loi sur la représentativité, votée en 2010 est mise en œuvre. Un peu de temps supplémentaire aurait permis à l'Administration de pouvoir appréhender l'ensemble des problèmes techniques et matériels ; aux DRH de réseaux de mieux cerner la nature même de ces élections et aux électeurs de mieux comprendre ce qu'il adviendra de leur bulletin et pourquoi ils devront voter plusieurs fois le même jour.**

**Cela étant dit, nous avons réaffirmé notre demande d'un Comité Technique de réseau pour la DGCCRF ; si celui-ci n'était pas mis en place cela serait pour la CFTC une remise en cause des assurances que la Ministre avait donné quant au maintien de cette administration au sein de Bercy.**

**Toujours en ce qui concerne les CT de réseau, nous demandons une élection directe.**

**Quant à la date des élections, nous demandons à ce que les deux scrutins soient dissociés.**

**Pour ce qui est des Services à compétence nationale de la DGFIP et de la Douane, nous demandons des CT de proximités réels, les enjeux de chacun de ces SCN ne pouvant se confondre dans un éventuel CT de service central quelque soit sa composition et son étendue.**